

**ARRETE PORTANT
REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION
TOUR DE FRANCE
du 16 juillet 2023**

Le Maire de la Commune **de VILLAZ**

VU le code des collectivités territoriales art. L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1

VU le code de la route et les textes l'ayant complété,

VU l'article L 131.3 du code de la Voirie Routière,

VU le code de la Route 1.ère et 2.ème parties et, notamment son art. R 411.8 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes, autoroutes, modifié,

VU la demande présentée par l'organisateur du tour de France en date du 01/07/2023

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour permettre le déroulement de l'étape « Les Gets – St Gervais » le 16 juillet, de réglementer la circulation de tous les véhicules afin de garantir la sécurité des usagers, sur le territoire de la commune de VILLAZ,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le dimanche 16 juillet 2023, la circulation sera réglementée sur la RD n°5 (axe Aviernoz – Naves Parmelan) de 10h30 à 16h00, afin de permettre son déroulement en toute sécurité.

ARTICLE 2 :

Le Dimanche 16 juillet 2023 **de 10h30 à 16h00** la circulation sera interdite :

- Route d'Aviernoz
- Route de Naves Parmelan

ARTICLE 3 :

Aucune Déviation ne sera possible. Les voies publiques et privés, chemins ruraux ne pourront donc pas déboucher sur cet axe sur l'ensemble du territoire communal.

ARTICLE 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 5 :

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date et à l'heure de mise en place de la signalisation correspondant à ces mesures accompagnées par un affichage en Mairie de Villaz.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute Savoie
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de GROISY,
- Monsieur le Commandant de Brigade d'Annecy le Vieux
- SDIS
- SDIS Naves Parmelan

Fait et Arrêté à VILLAZ, le 04/07/2023

Le Maire,

Christian MARTINOD

